

REPUBLIQUE DE CONGO

MINISTRE DE L'EDUCATION

PARVOIR

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION

ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION

ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

82/1073

du 22/II/1982

DECISION N° 82/1073/MEP.DGTFP.DFP.2103-4

de deux (2) R.S.A.

destinée à Monsieur

BOUSSER David, Professeur de Lycée de 1^{er} échelon de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement)

LE MINISTRE DE L'EDUCATION, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, DES SPORTS ET DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

- (/u la Constitution du 3 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 3 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté n° 2087/EP du 1.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres ;
(/u le décret n° 62/130/EP du 2.5.1962 fixant le régime des mutations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/EP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des divers cadres des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/EP du 5.7.1962 fixant les catégories et les échelons des cadres des cadres ;
(/u le décret n° 62/198/EP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres ;
(/u le décret n° 62/199/EP du 5.7.1962 fixant le statut des cadres des cadres ;
(/u le décret n° 62/200/EP du 5.7.1962 réglementant la prise de possession, l'intégration, la démission et la carrière et reclassement, notamment en ce qui concerne les cadres des cadres ;
(/u le décret n° 62/201/EP du 5.7.1962 réglementant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/199/EP du 5.7.1962 fixant les échelons des cadres des cadres ;
(/u le décret n° 62/202/EP du 5.7.1962 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 62/203/EP du 5.7.1962 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 62/204/EP du 5.7.1962 portant blocage des promotions des cadres des cadres ;
(/u le rectificatif n° 1, C13 du 26.01.1981 au décret n° 62/204/EP du 5.7.1962 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 61/017 du 26.01.1981 relatif aux intérimaires des cadres des cadres ;
(/u le décret n° 62/165/EP du 20.04.1979 portant nomination et nomination de Monsieur BOUSSER David, Institutur Principal Contractuel dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) ;
(/u la note de service n° 61/MEP.DGTFP.DFP du 5 Janvier 1979 accordant une permission à Monsieur BOUSSER David, à soutenir une thèse de Doctorat 3^e Cycle ;

B H 3 1 3 1 3 :

.../...

57

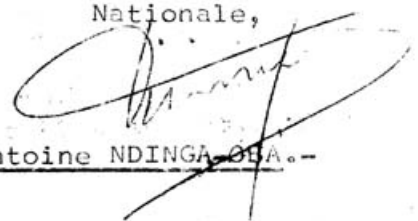
ARTICLE 1er.- Monsieur BOUESSE David, Professeur de Lycée de 1er échelon, indice 630 des Cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux(Enseignement), titulaire du Doctorat de 3^e cycle, spécialité Connaissance du Tiers Monde délivré par l'Université de Paris, 7, qui bénéficie d'une bonification de deux (2) échelons, est nommé Professeur certifié de 3^e échelon indice 1010 ACC n°ant.

ARTICLE 2.- Le présent décret, qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté à compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

BRAZZAVILLE, le 22 Novembre 1982

Par le Premier Ministre;
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Education
Nationale,


Antoine NDINGA-GOMA.-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,


Bernard COMBO MATSIONA.-


Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre des Finances,


Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC.....	1
DGTFP/DFP.....	3
D.B.....	3
D.C.F.....	3
D.R.E.S.....	3
M.E.N.....	3
D.P.A.A.....	3
DOSSIER.....	3
INTERESSE.....	1
SGCM/BC.....	2

